

**MOTION SUR LA PROPOSITION DE LOI VISANT A RESTAURER
L'AUTORITE DE LA JUSTICE A L'EGARD DES MINEURS
DELINQUANTS**

Le Bâtonnier,

CONNAISSANCE PRISE de la proposition de loi déposée par Monsieur Gabriel ATTAL visant à « restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents »,

CONNAISSANCE PRISE du texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 13 février 2025 et des dispositions adoptées le 26 mars 2025 par le Sénat et notamment celles de la suppression de l'excuse de minorité, principe fondamental de la justice pénale des mineurs, et adoptant la mise en place de la procédure de Comparution immédiate pour les mineurs de 15 ans,

Le Conseil de l'Ordre du Barreau d'ANNECY, en sa séance du 14 avril 2025, a adopté la motion suivante :

S'INQUIETE de l'adoption de ces dispositions alors que cette proposition est en contradiction avec les principes constitutionnels de la République et avec la Convention internationale des droits de l'enfant, ce qui a été rappelé en séance par le rapporteur du texte.

S'INQUIETE du sort réservé aux mineurs et de l'assimilation de la justice pénale des mineurs à la justice pénale des majeurs,

RAPPELLE que le Code de la justice pénale des mineurs, entré en vigueur le 30 septembre 2021, prévoit déjà la possibilité de juger et condamner un mineur dans un délai de moins d'un mois et ainsi d'apporter une réponse pénale rapide

RAPPELLE que la règle d'atténuation de la peine du fait de l'excuse de minorité est un principe constitutionnel qu'il convient de préserver

RAPPELLE que l'excuse de minorité ne consiste pas à excuser un mineur pour les faits qu'il a commis, mais à adapter la peine maximale, compte tenu de sa capacité de discernement qui ne peut être la même que celle d'un adulte.

RAPPELLE que l'éducatif doit primer sur le répressif,

CONDAMNE avec la plus grande fermeté les dispositions de ce texte qui viole les principes fondamentaux en matière de justice pénale des mineurs.

DEMANDE le rejet de cette proposition de loi inutilement coercitive.

Motion adoptée à l'unanimité, le 14 avril 2025.

Delphine OTTONE,
Bâtonnier de l'Ordre



Coordonnées :

9 rue Guillaume Fichet
74000 ANNECY

Tél : 04.50.45.60.80

www.barreau-annecy.com